



Adresse Mail : arcasm78@Gmail.com

Gymnase LECUYER Avenue du Général de Gaulle 78200 MANTES LA JOLIE

Période de Septembre à Mars Saison Salles	MANTES LA JOLIE	
	Archers Confirmés	Archers Débutants
Mardi	19h30 à 22h15	19h30 à 22h15
Vendredi	20h00 à 22h15	
Période de Septembre à Aout Mercredi (Catégorie Jeune)	Jeunes Confirmés	Jeunes Débutants
	16h30 à 17h45	16h30 à 17h45

En attente d'aménagement et signature d'une convention

Période d'avril à Septembre	En extérieur sur Terrain Follainville Dennemont
Saison Extérieur	
Jour à définir	Horaire à définir

COTISATION - SAISON 2024 / 2025

	Archers Confirmés		Archers Débutants incluant le prêt à tirer	
	GPS&O	HORS GPS&O	GPS&O	HORS GPS&O
Adulte en compétition	140	145	200	205
Adulte pratique en club	128	133	188	193
2 ^{ème} Club de Tir et Découverte à partir d'avril 2025	40	40		
Adulte pas de pratique	58	63		
Jeune (née entre 01/01/2005 et 31/12/2014) Enfant âgés de 11 ans au 01/09/2024	115	120	175	180
Adulte handisport	Nous	Consulter	Nous	Consulter

La cotisation Archers débutant inclus le « prêt à tirer » ainsi que le prêt de l'arc.

Le prêt à tirer est composé de : La licence, l'assurance, la carte de progression, le passeport (pour la compétition) les insignes de progression. Le carquois, la palette, la dragonne, le protège bras et 7 flèches. **L'entretien, la réparation et le remplacement de votre « prêt à tirer » est à votre charge puisqu'il vous appartient.**

Un **chèque de cautions de 80 euros** vous sera demandé au moment du prêt de l'arc, ce chèque restera dans votre dossier et vous sera rendu à la fin de la saison au retour du matériel (arc, corde, viseur).

Dès la deuxième année, l'arc équipé d'un viseur et d'une corde peut être loué.

Au tarif de **40 € par trimestre soit 120 € pour les 3 trimestres.**

Les stabilisateurs sont à votre charge.

73 communes forment le GPS&O (Les communes qui formaient la CAMY et les autres) La liste est trop longue pour en faire une énumération. <https://gpseo.fr/communaute-urbaine/decouvrir-le-territoire/les-73-communes>.

PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Le Formulaire –Création-renouvellement-licence adhésion dûment remplie.

Remplir le questionnaire de santé Majeur et mineur.

Une adresse mail valide. Car licence dématérialisée. Pour les **jeunes** adresse **Mail des parents**.

1 photo d'identité (pour les nouveaux adhérents) pour le dossier.

Le règlement de votre cotisation.

*NB : le règlement de la cotisation peut s'effectuer en espèces ou par **chèque** à l'ordre de
« **ASM TIR A L'ARC** »*

Ainsi que tous les moyens de paiement accepté par ASM voir site de l'ASM ;

Si vous bénéficiez d'une participation de votre comité d'entreprise, demandez nous une attestation de paiement.

Pour obtenir votre licence votre **dossier doit être complet**.

Par mesure de respect des règles de sécurité et d'assurance, l'accès au pas de tir sera refusé aux personnes non licenciées.

Merci de votre compréhension.

LES QUELQUES REGLES A RESPECTER

PORTER DES CHAUSSURES DE SPORT PROPRES LORS DES TIRS EN SALLE

CALME ET DISCRETION SONT DE RIGUEUR SUR LE PAS DE TIR

ETEINDRE LES PORTABLES

PARTICIPER A LA MISE EN PLACE ET AU RANGEMENT DU MATERIEL

PRENDRE CONNAISSANCE DES INFORMATIONS DONNEES EN FIN DE SEANCE

CONSULTER REGULIEREMENT LA PANNEAU D'AFFICHAGE ET LIRE LES MAILS ENVOYES PAR arcasm78@gmail.com.

RESPECTER LES HORAIRES ET LE MATERIEL MIS A VOTRE DISPOSITION

PORTER UNE TENUE BLANCHE LORS DE TOUTES LES COMPETITIONS EXTERIEURES ET AUTRES MANIFESTATION TRADITIONNELLES (Tir du Roy, Tir de la St Sébastien, Bouquet provincial)

SUIVRE LES CONSIGNES DES RESPONSABLES DU MATERIEL (dépôt, entretien, restitution du matériel ...)

NE PAS UTILISER LE MATERIEL DE PRET HORS DE SALLE D'ENTRAINEMENT ET HORAIRES ENCADRES